

DNCA INVEST

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 60, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg,

Grand-Duché de Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg B 125.012

(le "**Fonds**")

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE DNCA INVEST-SUSTAINABLE CHINA EQUITY

Luxembourg, le 11 octobre 2023

Cher actionnaire,

Le conseil d'administration du Fonds (le "**Conseil d'administration**") souhaite vous informer de changements importants concernant le compartiment du Fonds DNCA INVEST - SUSTAINABLE CHINA EQUITY (le "**Compartiment**").

Les termes non définis dans le présent avis ont la même signification que ceux définis dans le prospectus actuel du Fonds (le "Prospectus").

Le Conseil d'administration a décidé (i) d'ajouter la possibilité pour le Compartiment d'investir dans des titres participatifs, (ii) d'augmenter légèrement son exposition aux sociétés à petite capitalisation et (iii) de ne plus contraindre le Compartiment à investir une part minimale de son portefeuille dans des investissements durables et de renommer le Compartiment en conséquence.

Il s'agit d'une modification (i) de la dénomination du Compartiment, (ii) de sa stratégie d'investissement et (iii) de l'information précontractuelle du Compartiment requise par le règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission (les "**Modifications**").

Ces Modifications visent à supprimer les contraintes en matière d'investissement durable actuellement en place, tout en restant classées au titre de l'article 8 de la SFDR, et à élargir le champ d'application de l'instrument/véhicule d'investissement pour les investissements en Chine. L'annexe de cette lettre indique le nom du nouveau Compartiment et la stratégie d'investissement actualisée du Compartiment.

Veillez noter que les Modifications (i) n'entraîneront pas de frais supplémentaires facturés par le Fonds, (ii) n'auront pas d'impact sur le profil de risque du Compartiment (tel que mesuré par le Summary Risk Indicator (SRI)) et (iii) ne devraient pas entraîner de changement substantiel dans la composition du portefeuille du Compartiment.

L'annexe de la présente lettre présente les sections pertinentes mises à jour de l'annexe du Compartiment à compter du 15 novembre 2023.

Toutes les autres caractéristiques clés du Compartiment resteront inchangées.

Si vous estimez que les Modifications ne répondent plus à vos besoins d'investissement, vous pouvez demander le rachat de vos actions, sans frais, jusqu'au 13 novembre 2023, à 12h00 (heure de Luxembourg).

Les Modifications exposées dans le présent avis seront incluses dans la prochaine mise à jour du Prospectus et des Documents d'information clé relatifs au Compartiment, qui peuvent être obtenus gratuitement sur demande au siège social du Fonds, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Notre équipe commerciale reste à votre disposition si vous souhaitez obtenir des informations supplémentaires sur les changements envisagés pour le Compartiment.

Cordialement,

Le Conseil d'administration
DNCA INVEST

* * *

Le prospectus, les feuilles d'information de base, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus sur simple demande et sans frais auprès du représentant en Suisse.

Le représentant en Suisse jusqu'au 31 décembre 2023 :
Carnegie Fund Services SA, 11, Rue du Général-Dufour, 1204 Genève, Suisse.

Le représentant en Suisse à partir du 1^{er} janvier 2024 :
REYL & Cie SA, 4 rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse.

Le service de paiement en Suisse :
Banque Cantonale de Genève, Quai de l'île 17, CP 2251, 1211 Geneva 2, Switzerland

Annexe

DNCA INVEST - SUSTAINABLE CHINA EQUITY

(les modifications pertinentes sont soulignées)

NOM DU COMPARTIMENT PRÉCÉDENT	NOM DU COMPARTIMENT MIS À JOUR
<i>DNCA INVEST - <u>SUSTAINABLE</u> CHINA EQUITY</i>	<i>DNCA INVEST - CHINA EQUITY</i>
STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT PRÉCÉDENTE	STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT ACTUALISÉE
<p><u>Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 de la SFDR.</u></p> <p><u>Le Compartiment prend en compte, au minimum, les objectifs suivants et procède au reporting de ces indicateurs ESG dans le cadre du suivi et de l'évolution de la performance ESG du portefeuille :</u></p> <p><u>L'environnement : Émissions de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution aquatique, consommation d'eau, utilisation des sols, etc.</u></p> <p><u>Social : rémunération, inégalité des sexes, santé et sécurité, travail des enfants, etc.</u></p> <p><u>Gouvernance : corruption et pots-de-vin, évasion fiscale, etc.</u></p> <p><u>Note de qualité ESG mondiale.</u></p> <p><u>Le Compartiment est géré activement et sélectionne principalement des actions de sociétés chinoises cotées et négociées en RMB sur des bourses chinoises telles que celles de Shenzhen ou de Shanghai (China A-Shares) ou sur la Bourse de Hong Kong, ou en investissant dans des American Depositary Receipts (ADR) ou des Global Depositary Receipts (GDR) de sociétés chinoises. Le Compartiment peut également investir dans des actions d'émetteurs exerçant une part prépondérante de leurs activités économiques en Chine, en République de Chine et/ou dans des sociétés opérant en RPC.</u></p> <p><u>L'exposition aux titres de la Chine continentale se fera en investissant dans des actions A via Stock Connect, et les programmes RQFII/QFII, des actions H (actions de sociétés cotées sur le</u></p>	<p><u>Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 de la SFDR.</u></p> <p><u>Le Compartiment prend en compte, au minimum, les objectifs suivants et procède au reporting de ces indicateurs ESG dans le cadre du suivi et de l'évolution de la performance ESG du portefeuille :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>L'environnement : Émissions de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution aquatique, consommation d'eau, utilisation des sols, etc.</u> - <u>Social : rémunération, inégalité des sexes, santé et sécurité, travail des enfants, etc.</u> - <u>Gouvernance : corruption et pots-de-vin, évasion fiscale, etc.</u> - <u>Note de qualité ESG mondiale.</u> <p><u>Le Compartiment est géré activement et sélectionne principalement des actions de sociétés chinoises cotées et négociées en RMB sur des bourses chinoises telles que celles de Shenzhen ou de Shanghai (China A-Shares) ou sur la Bourse de Hong Kong, ou en investissant dans des American Depositary Receipts (ADR) ou des Global Depositary Receipts (GDR) de sociétés chinoises. Le Compartiment peut également investir dans des actions d'émetteurs exerçant une part prépondérante de leurs activités économiques en Chine, en République de Chine et/ou dans des sociétés opérant en RPC.</u></p> <p><u>L'exposition aux titres de la Chine continentale se fera en investissant dans des actions A via Stock Connect, et les programmes RQFII/QFII, des</u></p>

marché de Hong Kong qui sont soit enregistrées à Hong Kong, soit enregistrées en RPC et dont la cotation à la Bourse de Hong Kong a été approuvée par le gouvernement chinois).

En outre, l'exposition au marché chinois peut être obtenue par des investissements dans des American Depositary Receipts (ADR) cotés à la Bourse de New York ou au NASDAQ et dans des Global Depositary Receipts (GDR), ou dans des ADR cotés à la Bourse de Londres.

La partie restante du Compartiment peut être investie dans des valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des liquidités et/ou des OPCVM/autres OPC.

Le Compartiment met en œuvre une gestion active de conviction en utilisant une approche " Quality GARP " (Quality Growth at a Reasonable Price) et ISR.

L'univers d'investissement initial, qui comprend environ 1000 émetteurs, est basé sur les sociétés incluses dans l'indice MSCI China 10/40 ainsi que sur les émetteurs identifiés par la Société de gestion qui sont traités sur le marché financier décrit ci-dessus (exemples : Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect, marchés de Hong Kong tels que Hong-Kong Stock Exchange, NASDAQ, marchés américains ou London Stock Exchange). L'approche ISR est appliquée à cet univers.

De cet univers d'investissement initial sont exclues les entreprises controversées ou en infraction grave avec les principes du Pacte mondial des Nations unies (exemple : droits de l'homme ou lutte contre la corruption) sur la base de l'approche interne. En outre, une politique stricte d'exclusion des armes controversées et d'exclusion sectorielle est mise en œuvre et est disponible sur le site web de la société de gestion (<https://www.dnca-investments.com/lu/areas-of-expertise/sri>).

Le Compartiment intègre également les critères ESG en ce qui concerne les investissements directs, y compris la définition de l'univers

actions H (actions de sociétés cotées sur le marché de Hong Kong qui sont soit enregistrées à Hong Kong, soit enregistrées en RPC et dont la cotation à la Bourse de Hong Kong a été approuvée par le gouvernement chinois).

En outre, l'exposition au marché chinois peut être obtenue par des investissements dans des American Depositary Receipts (ADR) cotés à la Bourse de New York ou au NASDAQ et dans des Global Depositary Receipts (GDR), ou dans des ADR cotés à la Bourse de Londres.

La partie restante du Compartiment peut être investie dans des valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des liquidités et/ou des OPCVM/autres OPC.

Le Compartiment met en œuvre une gestion active de conviction en utilisant une approche " Quality GARP " (Quality Growth at a Reasonable Price) et ISR.

L'univers d'investissement initial, qui comprend environ 1000 émetteurs, est basé sur les sociétés incluses dans l'indice MSCI China 10/40 ainsi que sur les émetteurs identifiés par la Société de gestion qui sont traités sur le marché financier décrit ci-dessus (exemples : Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect, marchés de Hong Kong tels que Hong-Kong Stock Exchange, NASDAQ, marchés américains ou London Stock Exchange). L'approche ISR est appliquée à cet univers.

De cet univers d'investissement initial sont exclues les entreprises controversées ou en infraction grave avec les principes du Pacte mondial des Nations unies (exemple : droits de l'homme ou lutte contre la corruption) sur la base de l'approche interne. En outre, une politique stricte d'exclusion des armes controversées et d'exclusion sectorielle est mise en œuvre et est disponible sur le site web de la société de gestion (<https://www.dnca-investments.com/lu/areas-of-expertise/sri>).

Ainsi, le processus d'investissement et la sélection d'actions et d'obligations qui en résulte

d'investissement et le reporting pour toutes les entreprises.

Pour déterminer l'univers d'investissement "Qualité, Responsable" éligible, au moment de l'achat, la Société de Gestion procède comme suit :

- Pour chaque entreprise analysée, la société de gestion évalue la qualité du modèle d'entreprise, de la gestion et du bilan. Une note sur 20 résume l'évaluation de la qualité de la société de gestion de l'entreprise analysée. Toute entreprise ayant un score inférieur à 10 est exclue de l'univers d'investissement "Qualité" ; et
- Afin de déterminer leur univers d'investissement responsable de qualité, la société de gestion évalue également le profil ESG des entreprises sélectionnées. Une note sur 20 résume l'évaluation du profil ESG de l'entreprise analysée. Toute entreprise ayant un score inférieur à 10 est exclue de l'univers d'investissement "Qualité Responsable".

L'approche ISR du Compartiment s'articule autour des axes suivants : intégration des dimensions des questions ESG, exclusion des émetteurs controversés de l'ensemble de l'investissement et politique de droits de vote et d'engagement sur les titres détenus dans le portefeuille.

La société de gestion utilise une approche d'analyse ESG propriétaire avec la méthode "best in universe". Il peut y avoir un biais sectoriel.

Pour chaque entreprise, l'analyse est basée sur des données quantitatives et qualitatives. Les données quantitatives proviennent d'un outil propriétaire de prédiagnostic ESG qui utilise des données externes fournies par des prestataires de services ainsi que des rapports extra-financiers des entreprises. L'évaluation qualitative relève de la responsabilité de la société de gestion et repose sur des données

tiennent compte de l'évaluation interne de la responsabilité et de la durabilité des entreprises sur la base d'une analyse extra-financière effectuée à l'aide d'un modèle d'évaluation exclusif (ABA, Above & Beyond Analysis) développé en interne par la société de gestion. Ce modèle est centré sur quatre piliers indépendants, détaillés ci-dessous (i) la responsabilité d'entreprise, (ii) la transition durable, (iii) les controverses et (iv) le dialogue et l'engagement avec les émetteurs.

Le Compartiment intègre également les critères ESG en ce qui concerne les investissements directs, y compris la définition de l'univers d'investissement et le reporting pour toutes les sociétés avec la méthode "best in universe". Il peut y avoir un biais sectoriel.

Le Compartiment utilise un outil propriétaire développé en interne par la Société de gestion pour prendre des décisions d'investissement. Le risque existe que les modèles utilisés pour prendre ces décisions d'investissement ne remplissent pas les tâches pour lesquelles ils ont été conçus.

), la responsabilité environnementale (empreinte environnementale de la chaîne de production et du cycle de vie des produits ou approvisionnement responsable, consommation d'énergie et d'eau, émissions de CO2 de l'entreprise et gestion des déchets, etc.), la responsabilité envers les travailleurs et la société (éthique et conditions de travail de la chaîne de production, traitement des employés - sécurité, bien-être, diversité, représentation des employés, salaires, qualité des produits ou services vendus, etc. Chaque aspect est évalué indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Chaque dimension est déclinée en un ensemble de critères, qui sont au nombre de 25 environ. Cette analyse approfondie, combinant études qualitatives et quantitatives, aboutit à une note sur 10.

En outre, la surveillance du niveau de controverse est prise en compte directement

factuelles ainsi que sur un dialogue continu avec les dirigeants des entreprises.

Le modèle analyse chaque entreprise à travers des critères environnementaux (empreinte environnementale de la chaîne de production et du cycle de vie des produits ou approvisionnement responsable, consommation d'énergie et d'eau, émissions de CO2 de l'entreprise et gestion des déchets), sociaux (éthique et conditions de travail de la chaîne de production, traitement des salariés - sécurité, bien-être, diversité, représentation des salariés, salaires, qualité des produits ou services vendus) et de gouvernance (structure du capital et protection des intérêts minoritaires des actionnaires, conseil d'administration et direction générale, rémunération des dirigeants, pratiques comptables et risques financiers, pratiques éthiques de l'entreprise).

Le Compartiment est géré en tenant compte des principes de responsabilité d'entreprise et de développement durable conformément aux exigences du label ISR français, ce qui implique notamment de procéder à l'analyse extra-financière d'au moins 90% des actifs nets du Compartiment et d'exclure de son univers d'investissement au moins 20% des plus mauvais émetteurs d'actions et donc de ne pas investir dans ces émetteurs. À la date de la dernière mise à jour du prospectus, le Compartiment bénéficie du label ISR français.

Le résultat de l'approche ISR sera contraignant pour la société de gestion.

De plus amples informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment sont disponibles dans l'information précontractuelle pour les produits financiers visés à l'article 8 de la SFDR qui suit l'annexe du Compartiment et qui fait partie intégrante du présent Prospectus.

dans la responsabilité de l'entreprise et peut affecter la notation.

Le Compartiment est géré en tenant compte des principes de responsabilité d'entreprise et de développement durable conformément aux exigences du label ISR français, ce qui implique notamment de procéder à l'analyse extra-financière d'au moins 90% des actifs nets du Compartiment et d'exclure de son univers d'investissement au moins 20% des plus mauvais émetteurs d'actions et donc de ne pas investir dans ces émetteurs. À la date de la dernière mise à jour du prospectus, le Compartiment bénéficie du label ISR français.

Conformément à l'approche fondamentale de l'équipe de gestion, le processus d'investissement est basé sur la sélection de l'univers d'investissement en combinant une approche financière (quantitative et micro-économique) et extra-financière (qualitative) en deux étapes :

- La sélection des émetteurs selon l'approche financière décrite ci-dessus, et
- l'exclusion des émetteurs qui présentent un profil de risque élevé en termes de responsabilité d'entreprise (note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG) ou qui sont exposés à des controverses majeures. Ce filtre extra-financier exclut un minimum de 20% des émetteurs sur la base de l'analyse extra-financière décrite précédemment.

Le résultat de l'approche ISR sera contraignant pour la société de gestion.

De plus amples informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment sont

<p><i>Description des catégories d'actifs et de contrats financiers :</i></p> <p>Le Compartiment peut à tout moment investir dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moins 75 % de ses actifs nets dans des actions et des titres apparentés à des actions de sociétés chinoises ; - Jusqu'à 100 % de ses actifs nets en actions A chinoises par le biais du Shanghai-Hong Kong Stock Connect et du Shenzhen-Hong Kong Stock Connect, du programme Renminbi Qualified Foreign Institutional Investor ("RQFII") et des marchés réglementés ; - Jusqu'à 100 % de ses actifs nets directement en actions chinoises de catégorie H et en American Depositary Receipts (ADR) cotés à la Bourse de New York ou au NASDAQ et en Global Depositary Receipts (GDR), ou en ADR cotés à la Bourse de Londres ; - <u>Jusqu'à 5% de ses actifs nets dans des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euros ou équivalent) ;</u> - Dans la limite de 25 % de ses actifs nets, le Compartiment peut investir dans des actions non chinoises sans contrainte géographique (y compris sur les marchés émergents) ; - dépôts : jusqu'à 25 % de ses actifs nets ; - d'autres instruments financiers (au sens de l'article 41 (2) a) de la Loi) jusqu'à 10 % de ses actifs nets. <p>Le Compartiment peut être exposé à toutes les devises autres que l'euro, ce qui porte le risque de change à 110% maximum de ses actifs nets.</p> <p>Dans tous les cas, le Compartiment n'investira pas dans des titres qualifiés de " distressed " ou de " in default " au moment de l'investissement.</p>	<p><u>disponibles dans l'information précontractuelle pour les produits financiers visés à l'article 8 de la SFDR qui suit l'annexe du Compartiment et qui fait partie intégrante du présent Prospectus.</u></p> <p><u>Description des catégories d'actifs et de contrats financiers :</u></p> <p><u>Le Compartiment peut à tout moment investir dans :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Au moins 75 % de ses actifs nets dans des actions et des titres apparentés à des actions de sociétés chinoises ;</u> - <u>Jusqu'à 100 % de ses actifs nets en actions A chinoises par le biais du Shanghai-Hong Kong Stock Connect et du Shenzhen-Hong Kong Stock Connect, du programme Renminbi Qualified Foreign Institutional Investor ("RQFII") et des marchés réglementés ;</u> - <u>Jusqu'à 100 % de ses actifs nets directement en actions chinoises de catégorie H et en American Depositary Receipts (ADR) cotés à la Bourse de New York ou au NASDAQ et en Global Depositary Receipts (GDR), ou en ADR cotés à la Bourse de Londres ;</u> - <u>Jusqu'à 10% de ses actifs nets dans des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euros ou équivalent) ;</u> - <u>Jusqu'à 20 % de l'actif net en titres participatifs, communément appelés "P-Notes"1 ;</u> - <u>Dans la limite de 25 % de ses actifs nets, le Compartiment peut investir dans des actions non chinoises sans contrainte géographique (y compris sur les marchés émergents) ;</u> - <u>dépôts : jusqu'à 25 % de ses actifs nets ;</u>
--	---

<p>La part des investissements du Compartiment dans des OPCVM ou des fonds alternatifs réglementés ouverts aux investisseurs non professionnels (conformément à la directive européenne 2011/61/UE) et qualifiés d'autres OPC en vertu de l'article 41(1) de la Loi, y compris les ETF, ne doit pas dépasser 10 % de ses actifs nets.</p> <p>Le Compartiment ne peut pas investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires (MBS) ou des titres adossés à des actifs (ABS).</p> <p>Le Compartiment peut investir dans des titres libellés dans n'importe quelle devise. Toutefois, l'exposition à une devise autre que la devise de base peut être couverte par rapport à la devise de base afin de modérer les risques de change. Le Compartiment peut également utiliser des instruments dérivés afin d'augmenter l'exposition au risque de change. Ces instruments peuvent inclure, sans s'y limiter, des contrats à terme, des options, des swaps, des contrats de change à terme.</p> <p>Le Compartiment peut utiliser des produits dérivés négociés en bourse ou de gré à gré, notamment des contrats à terme, des options et des options non complexes, dans le but de couvrir, d'augmenter ou d'arbitrer l'exposition aux actions ou sans chercher à se surexposer.</p> <p>Le Compartiment peut également utiliser des swaps dans le but de couvrir ou d'augmenter l'exposition aux actions, l'exposition aux devises et l'exposition aux devises autres que la devise de base sans chercher à se surexposer.</p> <p>Pour atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des instruments financiers dérivés liés à des actions ou dans des instruments dérivés intégrés, ainsi que - mais sans s'y limiter - dans des obligations</p>	<p>- <u>d'autres instruments financiers (au sens de l'article 41 (2) a) de la Loi) jusqu'à 10 % de ses actifs nets.</u></p> <p><u>Le Compartiment peut être exposé à toutes les devises autres que l'euro, ce qui porte le risque de change à 110% maximum de ses actifs nets.</u></p> <p><u>Dans tous les cas, le Compartiment n'investira pas dans des titres qualifiés de " <i>distressed</i> " ou de " <i>in default</i> " au moment de l'investissement.</u></p> <p><u>La part des investissements du Compartiment dans des OPCVM ou des fonds alternatifs réglementés ouverts aux investisseurs non professionnels (conformément à la directive européenne 2011/61/UE) et qualifiés d'autres OPC en vertu de l'article 41 (1) de la Loi, y compris les ETF, ne doit pas dépasser 10 % de ses actifs nets.</u></p> <p><u>Le Compartiment ne peut pas investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires (MBS) ou des titres adossés à des actifs (ABS).</u></p> <p><u>Le Compartiment peut investir dans des titres libellés dans n'importe quelle devise. Toutefois, l'exposition à une devise autre que la devise de base peut être couverte par rapport à la devise de base afin de modérer les risques de change. Le Compartiment peut également utiliser des instruments dérivés afin d'augmenter l'exposition au risque de change. Ces instruments peuvent inclure, sans s'y limiter, des contrats à terme, des options, des swaps, des contrats de change à terme.</u></p> <p><u>Le Compartiment peut utiliser des produits dérivés négociés en bourse ou de gré à gré, notamment des contrats à terme, des options et des options non complexes, dans le but de couvrir, d'augmenter ou d'arbitrer l'exposition aux actions ou sans chercher à se surexposer.</u></p>
---	---

¹ *P-Notes* sont des certificats liés à des actions qui permettent aux sociétés étrangères d'investir indirectement dans des actions : ils obtiennent une exposition à un investissement en actions (actions ordinaires, warrants) sur un marché local où la propriété étrangère directe n'est pas autorisée ou restreinte. Pour plus d'informations, veuillez également vous référer à l'avertissement sur les risques " Investir dans les marchés émergents " dans la section " Avertissements sur les risques " de la partie générale de ce Prospectus.

convertibles, des obligations échangeables, des warrants, des certificats et des droits pouvant intégrer des instruments dérivés, dans le but de couvrir, d'accroître et d'arbitrer le risque lié aux actions.

Le Compartiment peut avoir recours à des dépôts.

Le Compartiment peut avoir recours à des emprunts conformément à la clause VIII de la section " 3. Restrictions d'investissement et d'emprunt " de la partie principale du Prospectus.

Le Compartiment peut également utiliser des swaps dans le but de couvrir ou d'augmenter l'exposition aux actions, l'exposition au change et l'exposition aux devises autres que la devise de base sans chercher à se surexposer.

Afin d'atteindre l'objectif d'investissement, le Compartiment peut également investir jusqu'à 10% de ses actifs nets dans des instruments financiers dérivés liés aux actions ou dans des instruments dérivés intégrés, ainsi que - mais sans s'y limiter - dans des obligations convertibles, des obligations échangeables, des warrants, des certificats et des droits pouvant intégrer des instruments dérivés, dans le but de couvrir, d'augmenter et d'arbitrer le risque lié aux actions.

Le Compartiment peut avoir recours à des dépôts.

Le Compartiment peut avoir recours à des emprunts conformément à la clause VIII de la section " 3. Restrictions d'investissement et d'emprunt " de la partie principale du Prospectus.